



Photo : G. BLONCOURT

**ADHERENTS A LA C.F.D.T.
POUR CHANGER LA SOCIETE**

1983 : L'ANNÉE DE LA RETRAITE A 60 ANS

Ainsi en a décidé le Gouvernement par l'ordonnance de mars 1982. Si les choses sont claires en ce qui concerne la retraite versée par la Sécurité Sociale : 50 % du salaire plafonné avec 37 années 1/2 de cotisation, tout sera précisé pour les retraites versées par l'A.R.R.C.O. pour les non-cadres et l'A.G.I.R.C. pour les cadres, au cours de la négociation qui s'est ouverte le 22 décembre dernier.

L'A.G.I.R.C. est l'organisme qui gère le régime de retraite des cadres. Il y a 60 caisses A.G.I.R.C., mais elles appliquent toutes le même règlement.

L'A.R.R.C.O. est une association de 45 régimes différents. Cette diversité crée des inégalités et une complication excessive. C'est pourquoi la C.F.D.T. réclame l'harmonisation de tous ces règlements pour que l'A.R.R.C.O. gère un régime unique, comme l'A.G.I.R.C.

Les propositions de la C.F.D.T.

Lors de cette ouverture, la C.F.D.T. a formulé quatre exigences précises :

- Il faut d'abord ne pas tout mélanger. Les problèmes de retraite sont à discuter dans le cadre des régimes de retraite et les problèmes de l'assurance-chômage dans le cadre de l'U.N.E.D.I.C.

- Il est ensuite nécessaire de supprimer les abattements appliqués entre 60 et 65 ans et qui sont toujours en vigueur à l'A.R.R.C.O. et l'A.G.I.R.C. Pour ce faire, on peut envisager une augmentation des cotisations des régimes complémentaires (elle ne serait pas exorbitante).

- Il convient ensuite d'aménager les régimes de retraite, afin d'améliorer le niveau des plus basses prestations, en créant un droit minimum pour tous ceux qui ont cotisé. De même, faudrait-il accorder des droits supplémentaires aux travailleuses dont la carrière est plus courte du fait de la maternité.

- Enfin, il faut profiter de cette négociation pour harmoniser et simplifier les systèmes de retraite.

Pour atteindre ces objectifs, la C.F.D.T. a déclaré ne refuser a priori aucune formule technique.

Les deux premiers points seront traités au cours des négociations de janvier. Le C.N.P.F. a refusé catégoriquement d'examiner le troisième point en raison du coût. Mais il accepte le principe d'une harmonisation des régimes.

Qu'est-ce qu'un «abattement» (appelé aussi coefficient d'anticipation).

C'est une pénalisation qui est appliquée, actuellement au montant des retraites liquidées avant l'âge de 65 ans.

Le montant de l'abattement varie d'un régime de retraite à l'autre. Il est en moyenne entre 18 et 22 %.

Ainsi un travailleur qui aurait acquis des droits dans un régime A.R.R.C.O., correspondant à 1500 F de retraite par mois, ne touchera que 1200 F s'il prend sa retraite à 60 ans dans la réglementation actuelle. Voilà pourquoi nous demandons la suppression des abattements à 60 ans.

Les points d'accord

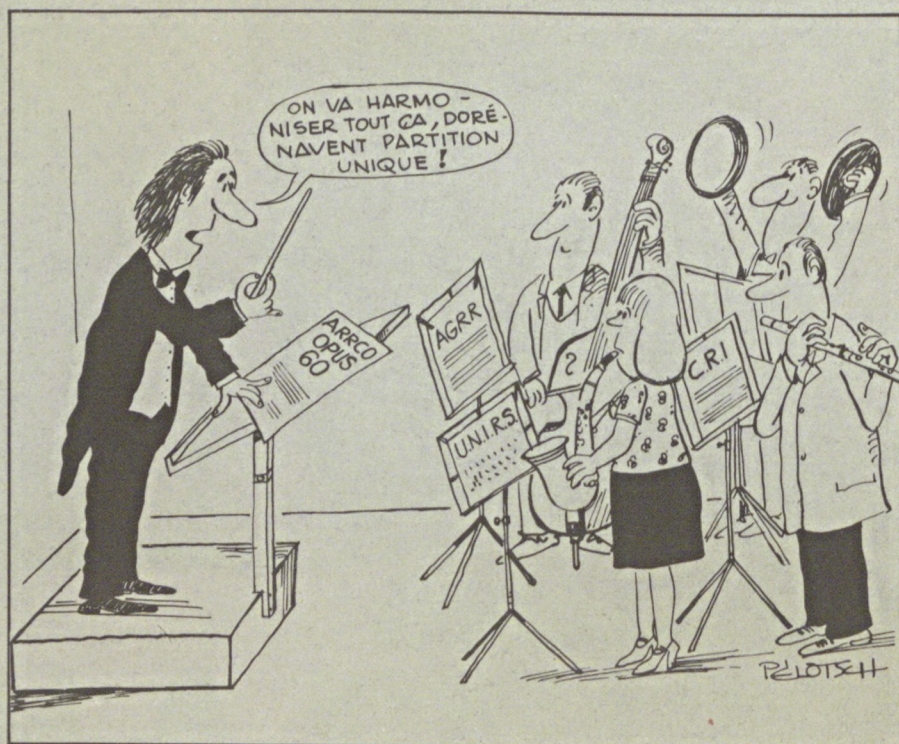
La négociation a déjà permis de déblayer le terrain sur plusieurs aspects. Les organisations syndicales et patronales sont d'accord pour :

- appliquer aux retraites complémentaires les dispositions de l'ordonnance sur la retraite à 60 ans ;
- régler ce problème avant la fin janvier 1983 ;

- supprimer les abattements des retraites complémentaires entre 60 et 65 ans. Mettant fin ainsi à tous les bruits qui ont couru sur la constitution d'un régime transitoire qui remplacerait les retraites complémentaires avant 65 ans.

Combien d'années de travail les retraites complémentaires prennent-elles en compte ?

Contrairement à la caisse vieillesse de sécurité sociale qui ne prend en compte que les années cotisées avec un maximum de 37 ans 1/2, les régimes de retraite A.G.I.R.C. et A.R.R.C.O. prennent en compte toutes les années travaillées depuis l'âge de 16 ans.





Il s'en suit qu'un travailleur qui prend sa retraite à 60 ans acquiert des droits jusqu'à 60 ans.

« Le montant de la retraite sécurité sociale sera donc le même à 60 ans qu'à 65 ans (dès lors qu'il y a 37 ans 1/2 de cotisation) et les travailleurs pourront en bénéficier 5 années plus tôt. »

Pour les retraites complémentaires qui sont entièrement proportionnelles aux années travaillées, le montant sera un peu inférieur à 60 ans par rapport à 65 ans, comme il l'est déjà à 65 ans par rapport à ceux qui travaillent jusqu'à 68 ans ou 70 ans.

La souplesse de ce système permet aux salariés qui ont travaillé le plus longtemps (40, 45 années...) d'augmenter ainsi leurs droits à la retraite.

Le coût ?

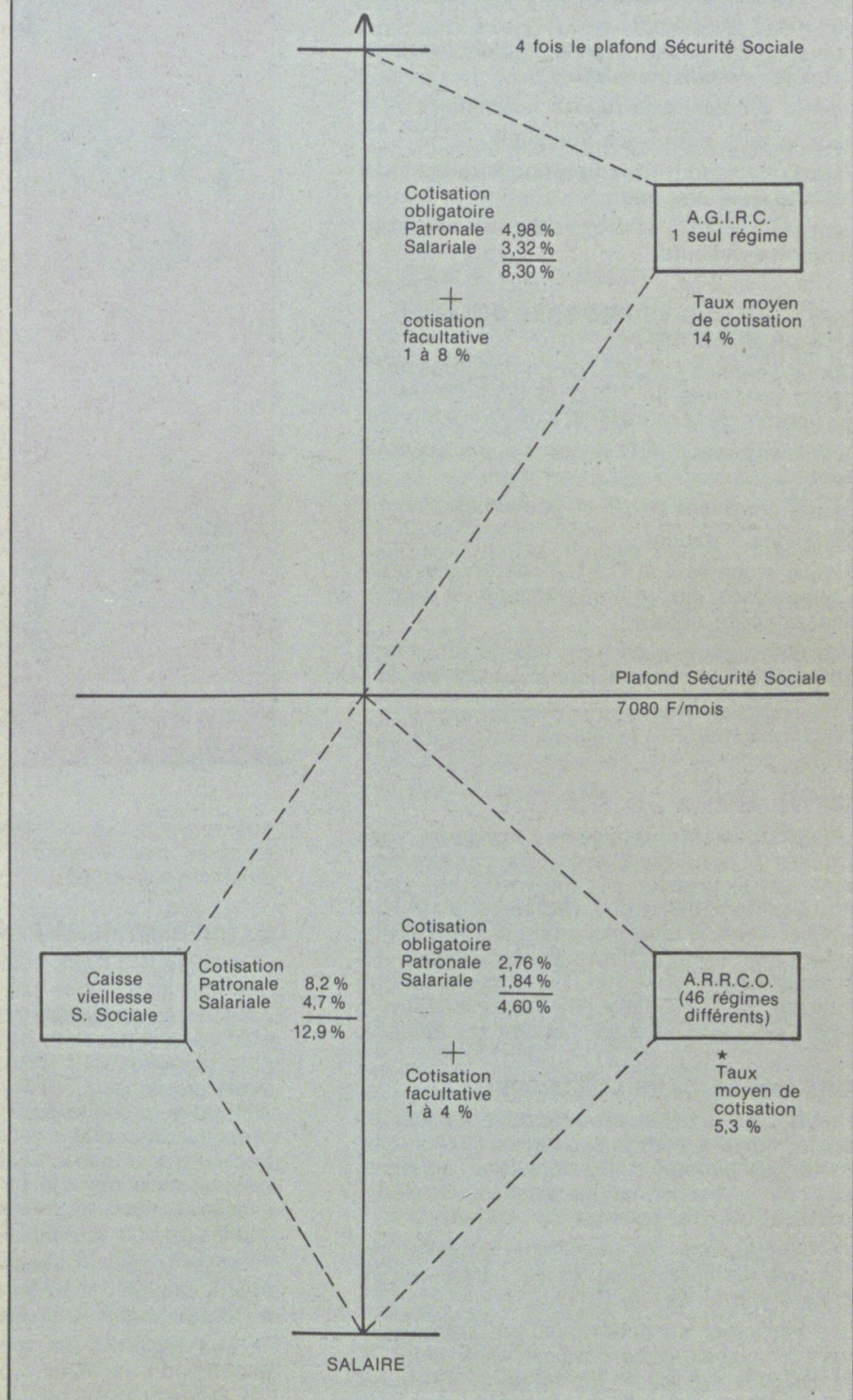
Le C.N.P.F. a affirmé à nouveau qu'il négociait à partir de l'enveloppe globale des charges que représentent pour les entreprises le chômage et la retraite.

Pour 1983, il a refusé catégoriquement d'augmenter les cotisations, mais accepte de reprendre à son compte la cotisation de 1,2% à l'U.N.E.D.I.C. que le Gouvernement lui a imposée jusqu'au 31 janvier 1984. Alors comment financer la retraite à 60 ans? Le coût de la retraite à 60 ans sera progressif.

Il ne pèsera pas lourd en 1983 notamment pour l'A.R.R.C.O. qui pourra faire face sans augmentation immédiate de ses cotisations (d'autant plus facilement qu'en avril dernier, il avait été décidé d'augmenter ses cotisations de 0,2 points à partir du 1^{er} janvier 1983, ce qui donnera un peu d'aisance à sa trésorerie.)

Pour l'A.G.I.R.C., la situation comptable de 1983 est plus tendue. Cependant, il est indispensable de voir plus loin et d'envisager une augmentation de cotisation en 1984 et 1985 qui pourrait aller jusqu'à 0,3 points de cotisation pour l'A.R.R.C.O. et 0,9 pour l'A.G.I.R.C.

SCHÉMA DES COTISATIONS AU 1^{er} JANVIER 1983



* Dans la métallurgie, un certain nombre de travailleurs ont le taux facultatif maximum de 4 %, mais beaucoup d'autres cotisent uniquement au 4,6 % obligatoire, le taux moyen métallurgie devant être assez proche de celui de 5,3 % annoncé ici. Il va donc falloir « pousser » dans un grand nombre d'entreprises pour améliorer la valeur des retraites, en « décollant » de l'obligatoire ou en s'approchant du taux facultatif maximum.

en évaluant dans ces prévisions les augmentations dues à l'évolution démographique et qui pourrait faire passer ces chiffres respectivement à 0,6 et 5,5.

En 1986, le « stock » de garantie de ressources commençant à décroître, il serait possible de transférer l'économie ainsi réalisée dans les caisses de retraites.

Adhérents C.F.D.T.

Nous sommes C.F.D.T. parce que nous voulons :

- un syndicalisme qui non seulement améliore la vie, mais la change;
- un syndicalisme qui non seulement améliore la société, mais la transforme.

Notre syndicalisme repose notamment :

- sur la lutte contre les inégalités;
- sur la lutte pour un emploi pour tous et pas n'importe quel emploi;
- sur la lutte pour les droits collectifs et le pouvoir des travailleurs.

NOUS VOULONS LE PROGRES SOCIAL DANS LA SOLIDARITE

Nous sommes C.F.D.T. parce que nous nous sentons solidaires de TOUTES les victimes de l'oppression, de la répression à travers le monde.

Nous sommes C.F.D.T. parce que nous nous voulons :

- autonomes des partis et gouvernement;
- engagés à gauche.

Nous sommes à la C.F.D.T. parce que nous ne supportons pas le monolithisme, le centralisme, la vérité unique.

— C'est vrai que ce n'est pas de tout repos d'être C.F.D.T. — Mais la liberté... c'est fatigant.

adhérents
à la C.F.D.T.
pour
changer
la société



Actifs dans la C.F.D.T.

Regroupement organisé de travailleurs, voilà ce qu'est le syndicat. S'organiser dans l'entreprise c'est le premier pas indispensable. Dans cette première démarche l'adhérent a un rôle essentiel. C'est le rassemblement des adhérents, c'est-à-dire des travailleurs et travailleuses qui ont décidé d'agir ensemble, qui forme la section syndicale. Il y a différentes responsabilités à prendre pour que ce regroupement soit efficace.

S'ORGANISER DANS L'ENTREPRISE

— Animer le débat entre les adhérents, organiser les moyens permettant ce débat : réunions, assemblées générales, commissions, bulletins, tracts, etc., coordonner les actions décidées : secrétaire, bureau, collectif de section.

— Représenter les travailleurs dans l'entreprise : mandats de délégués du personnel, au comité d'entreprise, au C.H.S.C.T.

— Participer au débat avec les autres sections syndicales dans le syndicat, voire dans l'inter : délégués syndicaux, représentants syndicaux au C.E., etc.

— Organiser le collectage des cotisations qui font vivre l'organisation syndicale : trésoriers, collecteurs.

Voilà quelques types de tâches et de responsabilités que remplissent les adhérents les plus engagés, ceux qu'on appelle habituellement les militants. Il faut partout, dans toutes les sections syndicales d'entreprises, veiller sans relâche à la plus grande répartition de ces tâches : il y en a pour tous les goûts et pour tous les degrés d'engagement. La pratique syndicale reposant uni-

quement sur des militants, des délégués autant éloignés des adhérents que des travailleurs, n'est pas la bonne.

L'ADHERENT N'EST PAS UN COTISANT MUET

Adhérent C.F.D.T. tu as le droit et le devoir de dire ton mot. Pour changer la société, pour transformer l'entreprise tu dois être actif. Etre actif ce n'est pas faire de l'activisme, être présent partout. Etre actif c'est être au courant des positions de la C.F.D.T., c'est dire son mot (au militant ou délégué du coin, à la réunion d'adhérents par exemple), c'est faire connaître à la section ce qui se passe dans l'atelier, le bureau, le service, c'est dans le travail quotidien discuter avec les camarades de travail, c'est leur proposer l'adhésion à la C.F.D.T.

C'est peut-être accepter une responsabilité même limitée : distribution de tracts, collage d'affiches une fois ou l'autre, collectage, etc.

Les travailleurs souhaitent un syndicat proche d'eux. Qui d'autre que l'adhérent C.F.D.T. sur le même lieu de travail, peut représenter la C.F.D.T. de façon plus quotidienne ? Les résultats des élections prud'homales, des élections professionnelles montrent que la C.F.D.T. augmente un peu son audience. Ce n'est pas suffisant. Nous ne sommes pas encore assez nombreux à la C.F.D.T. Si tu es adhérent C.F.D.T., tu veux que son action soit efficace, que ses revendications aboutissent, que ses objectifs soient partagés. Le développement de la C.F.D.T. : c'est une tâche à partager entre tous les adhérents, quel que soit le niveau de responsabilité dans l'organisation.

PRENDRE LA PAROLE

Dans nombre d'entreprises le droit d'expression des travailleurs est en cours de négociation. Selon notre dynamisme dans les entreprises, notre implantation, ce droit va prendre des formes diverses. La F.G.M.-C.F.D.T. veut que ce droit s'exerce en groupes pas trop nombreux (20 à 30) pour que toutes et tous puissent s'exprimer. La F.G.M.-C.F.D.T. ne pense pas que la présence systématique d'un représentant syndical extérieur au groupe soit un bon moyen de donner la parole aux travailleurs. La F.G.M.-C.F.D.T. souhaite être présente dans ces groupes d'expression par ses adhérents. Elle veut donc confier à chaque adhérent une responsabilité nouvelle : prendre la parole en tant que travailleur comme tous les autres travailleurs ; s'exprimer en tant que travailleur organisé, en tant qu'adhérent C.F.D.T.

C'est une possibilité de rendre la C.F.D.T. proche des travailleurs. Il ne faut pas la rater. Il faut aller de l'avant et prendre les moyens de réussir.

Cela veut dire, sans doute, un fonctionnement renouvelé de la section syndicale, des liaisons plus fréquentes entre adhérents et militants pour que la section soit informée de ce qui se dit dans le groupe d'expression, pour que l'adhérent soit informé et porteur des propositions de la C.F.D.T.

C'est une chance pour nous, qui sommes la C.F.D.T., d'augmenter son audience et de développer son nombre de syndiqués.

A chacun et chacune de la saisir.

A chaque section de s'organiser pour que tous et toutes puissent agir.

Le syndicalisme méconnu par les non-syndiqués

La campagne électorale pour les prud'homales 1982 a été l'occasion, comme en 1979, de s'intéresser à l'opinion des salariés sur le syndicalisme, sur la C.F.D.T.

Bien sûr, le premier moyen de la connaître vient de notre organisation à travers les militants, les sections syndicales, les syndicats. Mais nous ne pouvons prendre en compte que les travailleurs et travailleuses des entreprises où la C.F.D.T. est implantée. Nous le faisons plus ou moins bien selon notre plus ou moins grand nombre d'adhérents par rapport au nombre de salariés dans l'entreprise, selon l'activité plus ou moins dynamique des sections, des syndicats, selon la plus ou moins grande participation des adhérents à la vie de la section, du syndicat.

Il faut donc compléter notre information sur l'opinion des travailleurs, surtout de ceux que la C.F.D.T. ne rencontre pas : les non-syndiqués qui n'ont pas de section syndicale dans leur entreprise. Ce qui suit vient des résultats de plusieurs études, enquêtes et sondages.

SYNDICATS : UNE IMAGE DEGRADEE

Plus de 10 millions de salariés travaillent dans le secteur privé et ne sont pas syndiqués. Les enquêtes et sondages faits auprès de ces travailleurs et travailleuses montrent que l'opinion qu'ils ont du syndicalisme tend à se dégrader.

La crise pèse lourd. Par rapport aux autres travailleurs la compétition et les divisions s'aggravent : l'isolement de chacun, en particulier en

cas de perte d'emploi, fait douter de la force de masse des travailleurs. La crise renforce l'individualisme : chacun cherche d'abord à protéger ses acquis personnels.

Le syndicat est de plus en plus perçu par les non-syndiqués comme une institution lointaine, extérieure à l'entreprise. On ne sait guère ce qu'il fait. Le syndicat apparaît de moins en moins comme un groupe de travailleurs présents et organisés dans l'entreprise pour défendre tous les salariés. Il apparaît comme un pouvoir de même nature que l'Etat ou le patronat, extérieur comme eux aux travailleurs et travailleuses. Peu de non-syndiqués ont présent à l'esprit que les syndicats existent par leurs adhérents.

LA C.F.D.T. : UNE IMAGE FLOUE

Beaucoup de non-syndiqués connaissent très mal la C.F.D.T. Ils la définissent « comme la C.G.T. en plus modérée ». Ils la voient comme suiviste par rapport aux prises de position de la C.G.T. Les revendications de la C.F.D.T. ne sont guère populaires. Pour la quasi-totalité des non-syndiqués, cela se traduit par des réserves sur la réduction du temps de travail comme moyen de diminuer le chômage, une totale méconnaissance des droits nouveaux, une approche plutôt affective que politique de la solidarité.

Et pourtant les priorités de la C.F.D.T. sont largement partagées : emploi, hausse des bas salaires, extension des droits des travailleurs qui leur permettent de s'exprimer sur leur travail.

La complexité des positions de la C.F.D.T. la font apparaître fluctuante : « tantôt pour, tantôt contre le Gouvernement » par exemple. « On ne suit pas ce qu'elle veut ni où elle va ».

DES ADHERENTS ACTIFS CONSTRUISENT LA C.F.D.T.

La C.F.D.T., ce sont des adhérents, des militants. Adhérer c'est rejoindre d'autres travailleurs. Bien sûr, ce sont des travailleurs organisés. L'organisation syndicale est un regroupement de travailleurs organisés. Pour s'organiser, ces travailleurs syndiqués se sont donnés des structures pour assurer la permanence de cet outil au service des travailleurs. Le temps a passé depuis. Les travailleurs qui créent une section syndicale dans leur entreprise sont sans aucun doute plus conscients que le syndicat est formé des adhérents qui s'organisent. Dans les entreprises, en particulier les grandes, encore plus celles où les adhérents sont peu nombreux, où la C.F.D.T. est implantée de longue date, la section syndicale n'apparaît-elle pas aux yeux des non-syndiqués comme plutôt le gestionnaire d'institutions : délégués du personnel, comité d'entreprise, etc.

Dans les entreprises où nous ne sommes pas présents, c'est au syndicat local de la métallurgie, regroupement de plusieurs sections syndicales, de s'organiser pour faire connaître la C.F.D.T. comme outil d'organisation des travailleurs. Alors une question se pose : notre fonctionnement à tous les niveaux de notre organisation (établissement, localité, pays) permet-il d'être proche des travailleurs ? Si les militants ayant des responsabilités à ces différents niveaux doivent y répondre, les adhérents sans mandat particulier ont une responsabilité double : participer à la vie de la C.F.D.T., agir pour son développement.

1983: une nouvelle année, un nouveau départ pour le collectage

C'est l'habitude, c'est la tradition, c'est préparer l'avenir proche, bons vœux pour tous les adhérents et ceux qui vont nous rejoindre dans l'année. Ces vœux s'expriment pour de nouvelles progressions de notre organisation dans son rôle à travers l'action quotidienne, dans les nouvelles solidarités qui se créeront au sein de l'ensemble des salariés, dans la pratique syndicale permanente, dans la vie interne de l'organisation.

1983, année de conclusions de 1982

Préparer l'avenir proche, c'est déjà faire le bilan de la période récente. Pour le collectage, il s'agit ici de pouvoir assurer dans les plus brefs délais la clôture des cotisations non réglées de 1982. Mais il faut peut-être nous excuser car cette clôture est très certainement réalisée pour toi!

Malgré tout il fallait le faire car l'histoire nous montre qu'il y a toujours des retardataires et que ces vœux étaient l'occasion de pouvoir les interpeller. Pour ceux-là, rencon-

trez vite le collecteur et vous lui offrirez une bonne année en clôture celle de 1982.

1983, année de mutations internes

Si donc 1982 est terminée, il s'agit maintenant de décider les bases nécessaires pour réussir 1983.

La réussite du collectage, c'est déjà ne pas prendre de retard. Alors! Le carnet d'adhérent est-il terminé? Ne faut-il pas un nouveau carnet? Est-ce que le collecteur a récupéré les timbres 1983? Y a-t-il eu une décision de prise sur l'évolution de la cotisation dans la section en sachant que celle-ci correspond à 0,75 % mini du salaire net mensuel? Est-ce que la section a publié un tableau de références permettant justement de trouver directement la correspondance entre le niveau de salaire et le niveau de la cotisation? Voilà déjà beaucoup de petites questions qui devraient permettre à tout à chacun de regarder sa propre situation et d'agir en correspondance.

1983, année de décisions

Dans les premières semaines, il s'agit là de mettre en route la collecte des cotisations de 1983. On sait tous combien il est difficile de récupérer le retard pris à telle ou telle occasion!

Alors! Il est peut-être possible de décider d'aller voir le collecteur pour le pousser, pour qu'il pense à tous et que les bases de départ soient les meilleures possibles.

Fin janvier, ou courant de février chaque adhérent sera donc à jour de ses cotisations, quelle bonne décision pour démarrer l'année 1983 et réussir le collectage pour tous les autres mois.

Enfin, de plus en plus de nouvelles possibilités existent pour le retrait automatique. Il n'est pas obligatoire, mais pour ceux qui souhaiteraient pouvoir l'utiliser il permet entre autre de pouvoir garantir la régularité des rentrées de cotisations.

Donc, peut-être encore là d'autres décisions à prendre.

Donc de nombreuses réalisations à assurer dans l'année et encore bonne année.

CONGES D'ANCIENNETE: Victoires pour la F.G.M.

Dans le cadre d'une action juridique engagée par la C.F.D.T. de la LOIRE, le Conseil des Prud'hommes de SAINT-ETIENNE vient de rendre un premier jugement sur le fond qui est très important.

Attendu que les congés d'ancienneté représentant une récompense à la fidélité envers l'entreprise... que cette récompense a un caractère individuel... que c'est donc un avantage indépendant des congés légaux... le jugement condamne l'entreprise à rétablir les travailleurs dans leurs droits aux congés d'ancienneté.

Par ailleurs dans l'accord du 23 février 1982 sur la réduction du temps de travail, il est prévu qu'en cas de difficultés d'application de l'accord une commission d'interprétation paritaire se tienne à la demande de l'une ou l'autre des parties signataires.

Cette commission paritaire est composée de deux représentants par organisation syndicale signataire (C.F.D.T. — F.O. — C.G.C.) et de 6 représentants de l'U.I.M.M.

Malgré nos demandes répétées et insistantes depuis les congés 1982 cette commission s'est réunie pour la première fois seulement le 26 novembre 1982. Il s'est alors agi d'imposer de bonnes méthodes de travail aux patrons.

Le 23 décembre à la deuxième réunion a été prise une décision qui va dans le même sens que le jugement du Conseil des Prud'hommes de St-Etienne. Les Unions Métaux ont le texte de cette décision favorable accompagnée de précisions positives sur les jours de congés supplémentaires obtenus en tant que réduction du temps de travail par l'accord d'entreprise.

Ce texte et l'interprétation de la F.G.M.-C.F.D.T. seront publiés dans le Bulletin du Militant mensuel de février 1983. La F.G.M. continuera d'agir pour les interprétations positives lors de la prochaine réunion de cette commission paritaire, le 4 février 1983.

ELECTIONS MUNICIPALES : 6 - 13 MARS 1983

Le Bureau National Confédéral en a débattu le 21 décembre 1982. Il a résumé sa discussion dans un texte dont voici des extraits :

Ces élections vont se dérouler dans un contexte politique nouveau et un cadre institutionnel renouvelé.

La majorité parlementaire issue des élections de juin 1981 a, en effet, entrepris d'élargir les droits et les libertés des communes, départements et régions, rejoignant en cela certaines orientations de la C.F.D.T.

Le rôle des maires et des municipalités s'accroît. Pour une large part, c'est du maire et de son Conseil municipal que va dépendre la mise en œuvre de la démocratisation de la vie locale. Mais pour que celle-ci soit effective, et pour que la qualité de la vie dans la cité soit améliorée, un certain nombre de préoccupations doivent être prises en compte :

— l'instauration de rapports nouveaux entre les élus et les habitants des communes. Cela passe par l'association des citoyens aux responsabilités, par leur information régulière et par leur consultation fréquente ;

— la vitalité des associations et des comités de quartier, leur possibilité de faire entendre leur avis auprès des édiles communaux ;

— des consultations et des négociations fréquentes entre les organisations syndicales et les municipalités, c'est-à-dire la prise en compte de la voix des travailleuses et des travailleurs dans les décisions, peuvent constituer une garantie pour une approche plus efficace des problèmes de la création d'emplois au plan local du logement, de l'urbanisme, des transports, des équipements collectifs en matière de santé, d'éducation, de culture, de temps libre, d'action sociale ;

— en matière économique, les communes peuvent avoir un rôle important par leur participation directe dans le développement des équipements collectifs. Les communes peuvent également jouer un rôle pilote pour affronter un certain nombre de défis économiques : ainsi peuvent-elles, à leur niveau, promouvoir des programmes d'économie d'énergie, de récupération des matières premières... ;

— enfin, les municipalités doivent, au plan de leur gestion, être un exemple dans les relations avec leur personnel, et les organisations syndicales en développant une pratique de concertation et de négociation, en impulsant une politique de réduction des inégalités. Cette démarche contractuelle, impliquant le personnel et les usagers, doit présider à l'amélioration de la qualité des services offerts au public.

Un certain nombre d'adhérents de la C.F.D.T. sont présents sur différentes listes soumises au suffrage des électeurs. Cette présence se fera dans le respect absolu de l'indépendance syndicale, sans confusion ni interférence entre des mandats de nature différente. C'est la raison pour laquelle le sigle de la C.F.D.T. ne pourra être utilisé par aucun candidat pendant la campagne électorale.

Louis MORICE a quitté la F.G.M.

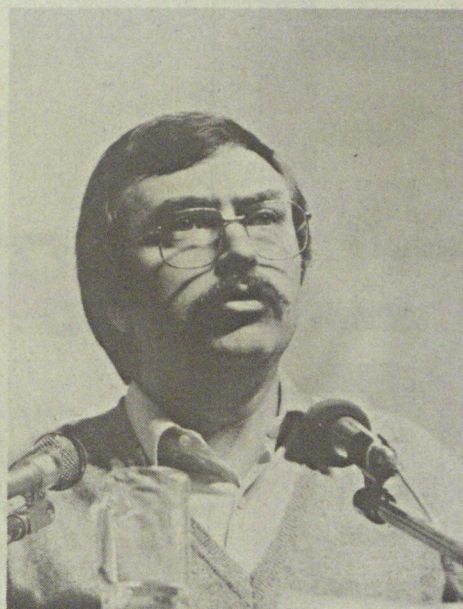


Photo : P. MOUTET

Arrivé à la F.G.M. en 1977, Louis venait de Saint-Nazaire où il avait participé et mené les luttes et l'action syndicale, d'abord aux chantiers navals puis comme responsable de l'Union Métaux Nazairienne.

Il a voulu mettre au service de toute la fédération son expérience et ses qualités, premièrement en tant que Secrétaire National, ensuite comme Secrétaire Général adjoint. Dans une période difficile pour l'action syndicale il a porté le poids de la responsabilité du secteur action revendicative, essayant sans cesse de trouver les moyens de mobiliser les travailleurs. Soucieux de rigueur dans

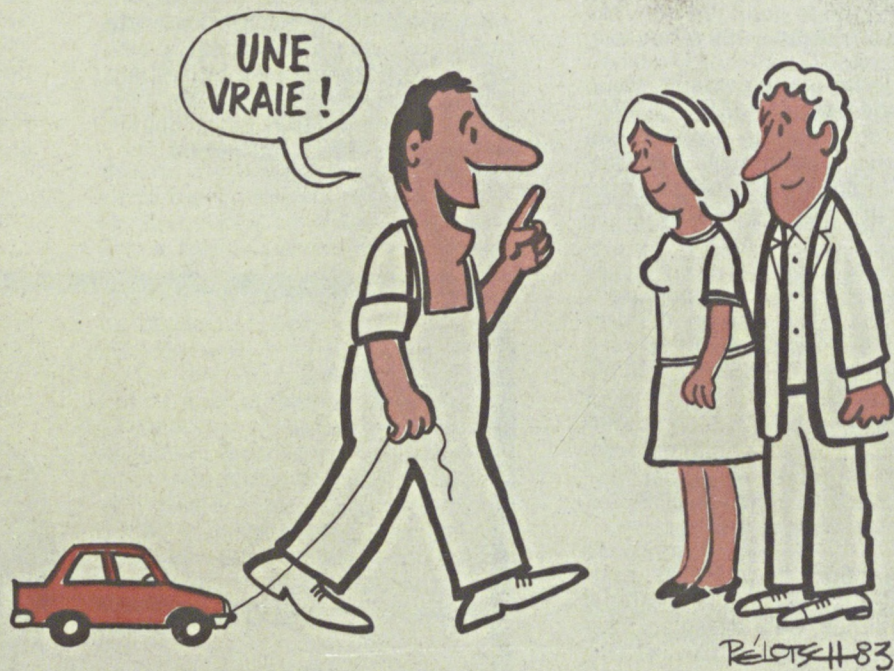
l'analyse de la situation, épris de précision dans l'élaboration des revendications, Louis a apporté sa capacité de travail, sa façon de prendre en compte en les synthétisant les différents apports dans les débats.

L'enquête salaires de la F.G.M., son exploitation, la négociation avec l'U.I.M.M. de l'accord du 23 février 1982 sur la Réduction du Temps de Travail sont deux tâches d'importance qui ont bénéficié dernièrement du travail de Louis.

Louis, nous te souhaitons pleine réussite dans tes nouvelles activités !

SOUSCRIPTION 83

GAGNEZ UNE R9



*UN MAGNÉSCOPE · UNE TÉLÉ COULEUR
UNE MINI-CHAÎNE HI-FI et de NOMBREUX LOTS*

souscription cfdt

1982 : NOUVELLE ÉTAPE RÉUSSIE DE LA SOUSCRIPTION NATIONALE DE LA F.G.M.-C.F.D.T.

- Le prix du billet avait doublé en valeur.
- Les lots nationaux avaient de nouvelles dimensions :
- une RENAULT 9,
- un MAGNÉSCOPE,
- une TELEVISION COULEUR,
- une MINI CHAÎNE HI-FI.

1983 : Renouvellement et assurer la réussite de la souscription nationale.

Prix du billet : identique à celui de 1982. Il reste donc de 10 F.

Les lots nationaux seront également de même niveau.

UNE VRAIE R 9, UN VRAI MAGNÉSCOPE ET BEAUCOUP DE VRAIS LOTS.

UNE VRAIE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE ENTRE SYMPATHISANTS ET ADHÉRENTS À L'ACTION DE LA F.G.M.